

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	17
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES et M. François POHU

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : Marguerite D'ARGENT

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L2121-14 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025_04_02 en date du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 de l'Assainissement présenté par le comptable public,

Vu le compte administratif 2024 de l'Assainissement,

Monsieur Fort, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif est un document de synthèse qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice. Il fait apparaître les résultats de cette exécution budgétaire.

En la circonstance, le compte administratif 2024 de l'assainissement fait apparaître :

- un solde excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 154 344,09 €
- un solde excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 1 156 223,35 €
- un solde déficitaire des restes à réaliser 2024 à hauteur de 1 097 096 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat 2024	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat	Résultat N-1	Résultat cumulé
Fonctionnement	206 072,41	329 147,62	123 075,21	31 268,88	154 344,09
Investissement	95 550,56	261 051,09	165 500,53	990 722,82	1 156 223,35
Total					1 310 567,44

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser 2024	1 201 063,00	103 967,00	-1 097 096,00

Ces chiffres sont conformes au compte de gestion 2024 présenté par le Comptable public.
Des extraits du compte administratif 2024 sont joints en annexes (vues d'ensemble, état de la dette).
Le compte administratif est consultable dans son intégralité en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

M. le Maire ayant quitté la salle du Conseil et sous la présidence de M. Jean-François JOBIT ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Constate la conformité entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 de l'Assainissement.

ARTICLE 2 : Approuve le compte administratif 2024 de l'Assainissement.

ARTICLE 3 : Constate, pour le budget de l'Assainissement :

- un solde excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 154 344,09 €
- un solde excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 1 156 223,35 €
- un solde déficitaire des restes à réaliser 2024 à hauteur de 1 097 096 €

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

